



26-A-0145

## **Arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille**

### **COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) - COMPOSITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°25-C-0517 du conseil métropolitain en date du 19 décembre 2025 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement et maintien du paritarisme au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté 26-A-0125 du 28 avril 2026 relatif à la composition du Comité social territorial ;

Considérant qu'il convient d'ajuster la composition du Comité social territorial.

### **ARRÊTE**

**Article 1.** L'arrêté 26-A-0125 susvisé est abrogé ;

**Article 2.** La Liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :



## Arrêté Du Président

Titulaires	Suppléants
M. Hiazid BELABBES	Mme Anne VOITURIEZ
Mme Céline DUROT	M. Laurent GAYOU
M. Philippe BIALAIS	Mme Francine HERBAUT
M. Jean-Pierre GORRILLOT	M. Kwami AGBEGNA
M. Joachim MARTELLIER	M. Gérard PLANCO
M. Michel COLIN	M. Matthieu CORBILLON
M. Didier DUFOUR	M. Martin DAVID-BROCHEN
Mme Beverley JOLIET	Mme Anne GOFFARD
Mme Marie TONNERRE-DESMET	Mme Florence TAVERNIER
M. Karim LOUZANI	M. Damien BRAURE
M. Patrick KOLEBACKI	Mme Tahina BOTTON

**Article 3.** Parmi la liste des membres titulaires du comité social territorial, M. Hiazid BELABBES, Vice-Président "Gestion Ressources Humaines – Administration", est désigné représentant de M. Éric SKYRONKA pour assurer la présidence du comité ;

**Article 4.** En cas d'empêchement du président de l'instance, la suppléance est assurée par l'un des membres du collège des représentants de l'établissement, désigné par M. Hiazid BELABBES ;

**Article 5.** La liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Eric BRACCIA (CGT)
Mme Julie GAYRAUD-VAISSIERES (CGT)	Mme Camille LONGUEVAL (CGT)
M. Vincent MACE (CGT)	M. Martin PASERO (CGT)

**Arrêté  
Du Président**



	Mme Audrey DELACROIX BOULONNE (CGT)
	Mme Aurélie VATIN (FO)
M. Emmanuel BUGNER (FO)	M. Nicolas CAMBIER (FO)
M. Romuald MENEGATTI (FSU)	M. François DUVERNAY (FSU)
Mme Fanny SENECHAL (FSU)	Mme Agnès FISZER (FSU)
M. David DEBUCQUET (Autonomes)	M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)
Mme Laëtitia LEPAGE (Autonomes)	Mme Vanessa SERRURIER (Autonomes)
M. Christophe FRELING (CFDT)	Mme Dorothee HAILLET (CFDT)
Mme Fatima ABDELLAOUI (Sans étiquette)	
M. Romain AUDOUX (Sans étiquette)	

**Article 6.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 7.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 12 mai 2026

Le Président de la Métropole  
européenne de Lille,







26-A-0146

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL (F3SCT) - COMPOSITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le Code la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 25-C-0517 du conseil en date du 19 décembre 2025 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement et maintien du paritarisme au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté 26-A-0126 du 28 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la composition de la formation spécialisée du Comité social territorial.

**ARRÊTE**

**Article 1.** L'arrêté 26-A-0126 susvisé est abrogé ;

**Article 2.** La liste des membres de la formation spécialisée du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :

**Arrêté  
Du Président**



M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Régis VANDENBOSSCHE (CGT)
Mme Camille LONGUEVAL (CGT)	M. Matthieu ANDERNACK (CGT)
M. Nicolas CAMBIER (FO)	Mme Séverine BERNARD (FO)
M. Emmanuel BUGNER (FO)	Mme Magali VANDENBERGHE HERLEM (FO)
M. François DUVERNAY (FSU)	M. David SPEYBROEK (FSU)
Mme Agnès FISZER (FSU)	Mme Sandrine MUSA (FSU)
M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)	Mme Catherine DEMARE (Autonomes)
Mme Vanessa SERRURIER (Autonomes)	Mme Juliette LEFORT (Autonomes)
Dorothee HAILLET (CFDT)	M. Christophe FRELING (CFDT)

**Article 6.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 7.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 12 mai 2026

Le Président de la Métropole  
européenne de Lille,



Éric SKYRONKA



26-A-0147

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARTITAIRE (CAP) - COMPOSITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté 26-A-0127 du 28 avril 2026 portant composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) ;

Considérer qu'il convient d'ajuster la composition de la commission administrative paritaire.

**ARRÊTE**

**Article 1.** L'arrêté 26-A-0127 est abrogé ;

**Article 2.** La liste des membres des commissions administratives paritaires en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :

- M. Hiazid BELABBES ;
- M. Pascal ZOUTE ;
- M. Laurent GAYOU ;
- M. Kwami AGBEGNA ;
- M. Matthieu CORBILLON ;
- M. Michel COLIN ;
- Mme Francine HERBAUT ;

**Arrêté**  
**Du Président**



- M. Gérard PLANCQ ;
- M. Philippe BIALAIS ;
- M. Jean-Marie BLAS ;
- M. Martin DAVID-BROCHEN ;
- M. Didier DUFOUR ;
- Mme Beverley JOLIET ;
- M. Patrick KOLEBACKI ;
- M. Florian VERTRIEST ;
- Mme Eglantine DEBOOSERE ;
- Mme Florence TAVERNIER ;
- M. Grégory TEMPREMANT ;
- M. Maël GUIZIOU.

**Article 3.** Parmi la liste des membres des commissions administratives paritaires, M. Hiazid BELABBES, Vice-président "Gestion Ressources Humaines – Administration", est désigné comme représentant de M. Eric SKYRONKA pour assurer la présidence des commissions administratives paritaires ;

**Article 4.** La liste des membres des commissions administratives paritaires en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit :

<b>CAP Catégorie A</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Mme Mélanie LOTTE (CGT)	M. André BOGAERT (Sans étiquette)
Mme Julie GAYRAUD - VAISSIERES (CGT)	M. Frédéric PARISOT (CGT)
Mme Stéphanie BECUWE (FO)	M. Romain AUDOUX (Sans étiquette)
M. Alain DURIEZ (FO)	M. Michel RUFFIN (FO)
M. Ghislain BECQUET (Autonomes)	M. Samy ABDELAZIZ (Autonomes)
Mme Virginie TCHOFFO (FSU)	M. Henri VYGEN (FSU)
Mme Agnès FISZER (FSU)	Mme Hélène BETEMS (FSU)

<b>CAP Catégorie B</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Éric BRACCIA (CGT)	M. Philippe GEVAERT (CGT)
Mme Corinne HORBANT (CGT)	Mme Marie-José HUMEZ (CGT)
Mme Fatima ABDELLAOUI (Sans étiquette)	M. Kévin CORNU (CGT)
M. Jean LEMAIRE (FO)	M. Didier MAES (FO)
M. Vincent BASILE (Autonomes)	M. David DEBUCQUET (Autonomes)
M. Philippe KUPPENS (FSU)	Mme Marie-Pierre BOIREAU (FSU)

**Arrêté  
Du Président**



<b>CAP Catégorie C</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Éric LAINE (CGT)	M. Régis VANDENBOSSCHE (CGT)
Mme Céline VANDENBERGHE (CGT)	Mme Audrey BOULONNE (CGT)
M. Kemokho SYLLA (CGT)	Mme Marie-Joëlle DALLEAU (CGT)
Mme Carole LEBBRECHT (CGT)	M. Jean-Baptiste CALLENS (CGT)
Mme Christine NOULLET (Sans étiquette)	Mme Séverine BERNARD (FO)
Mme Françoise DUPIRE (Autonomes)	Mme Cathrine DEMARE (Autonomes)
Mme Yann DELEBARRE (Autonomes)	M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)
M. Alexandre TORNU (FSU)	Mme Emma CEPA-AMON (FSU)

**Article 5.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 6.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 12 mai 2026

Le Président de la Métropole  
européenne de Lille,

Éric SKYRONKA





26-A-0149

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**CONSEIL MEDICAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU  
NORD - DESIGNATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille doit désigner ses représentants au sein du Conseil médical du Centre de Gestion de la Fonction publique du Nord.

**ARRÊTE**

**Article 1.** Les conseillers métropolitains suivants sont désignés en tant que représentants de Monsieur le Président au sein du Conseil médical du Centre de gestion de la fonction publique du Nord :

- M. Hiazid BELABBES (titulaire) ;
- M. Michel COLIN (suppléant) ;
- M. Laurent GAYOU (suppléant).
  
- Mme Dominique GANTIEZ (titulaire) ;
- Mme Isabelle POLLET (suppléante) ;
- Mme Anne GOFFARD (suppléante).



**Arrêté**  
**Du Président**

**Article 2.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 3.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 12 mai 2026

Le Président de la Métropole  
européenne de Lille,



Eric SKYRONKA



26-A-0150

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**REGIE SOURCEO - AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE AU SEIN DU COMITE D'EXPERTISE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté 26-A-0103 du 10 avril 2026 portant représentation de la Métropole européenne de Lille auprès d'organismes extérieurs ;

Vu l'article 7 des statuts de la régie de production d'eau de la Métropole Européenne de Lille SOURCEO ;

Considérant qu'il convient de modifier la représentation de Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille au sein du Comité d'expertise de SOURCEO.

**ARRÊTE**

**Article 1.** L'article 10 de l'arrêté 26-A-0103 susvisé est modifié ;

**Article 2.** M. Michel COLIN, Vice-président "Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes, développement et pilotage de structures au service du développement - Foncière métropolitaine" est désigné pour siéger au sein du Comité d'expertise de la régie de production d'eau de la Métropole Européenne de Lille SOURCEO ;

**Article 3.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;



**Arrêté**  
**Du Président**

**Article 4.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 12 mai 2026

Le Président de la Métropole  
européenne de Lille,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Skyronka', is written over the printed name.



Eric SKYRONKA